

Le 17 novembre 2009

Par courriel et messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Établissement du Programme de suivi de la conformité du Québec (« PSCQ »)
ainsi que des Règles de procédures applicables aux services relatifs à la
conformité pour le Québec (« RPCQ »)

Notre dossier : R000332 CR

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (« le coordonnateur de la fiabilité ») accuse réception des demandes effectuées auprès de la Régie par Rio Tinto Alcan (« RTA ») dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et transmises le 11 novembre dernier. Le coordonnateur accuse également réception de la correspondance du même jour transmise par Énergie Brookfield Marketing (« EMBI ») appuyant les demandes de RTA.

Dans le cadre de ce processus de consultation pour l'établissement du PSCQ et des RPCQ, si la Régie acquiesçait aux demandes de RTA et EMBI de tenir une réunion d'information, le coordonnateur de la fiabilité serait enclin à y participer au moment où la Régie le jugera opportun.

Copie de la présente lettre est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux procureurs de EMBI et RTA.

Veillez agréer, chère consoeur, mes salutations cordiales.

Carolina Rinfret

Carolina Rinfret

CR/oc